

Lorsque, en 1862, Théophile Schroell fut sollicité par son ami l'abbé François Muller, depuis 1854 directeur de l'Ecole Moyenne et Industrielle d'Echternach, pour faire paraître, sous le couvert de l'anonymat, les écrits de l'abbé B. Gilson, il n'hésita pas à accueillir au «*Courrier*» la fameuse suite d'articles intitulés «*Considérations philosophiques et religieuses sur l'état de la société européenne en 1862.*» \*)

Les milieux catholiques orthodoxes furent choqués par les «*Considérations*» qui parurent d'octobre à novembre 1862. Et l'on eut vite fait d'accuser Schroell de supercherie ; de protester contre l'idée que les articles eussent émané d'un prêtre ; de prétendre qu'il fallait plutôt rechercher l'auteur en la personne d'un astucieux libre-penseur ; pourquoi pas du professeur François Laurent de Gand ?

Ce que l'on reprochait surtout aux «*Considérations*» c'était de contenir «des opinions contraires aux doctrines et aux dogmes de l'Eglise catholique et des propositions qui devraient blesser les sentiments du clergé.»

Toutefois, selon le jugement d'appel du procès dont il sera encore question, il n'était pas prouvé que les seuls articles de l'abbé Gilson auraient suffi au provicaire Adames pour sévir contre l'éditeur du «*Courrier*». (12) Comme le confirmera plus tard le «*Luxemburger Wort*» (13), ce fut surtout une correspondance de source parisienne publiée dans le «*Courrier*» du 27. 11. 1862 et jugée par Mgr Adames «d'une haute inconvenance sur des choses se rapportant au culte» (14) qui fit déborder la coupe.

A la date du 2. 12. 1862 le provicaire fit lire en chaire un mandement qui accusait le «*Courrier*» de ruiner la morale publique, de miner les fondements de la société humaine, d'enseigner et de propager l'impiété, le mensonge et l'imposture. Le rédacteur (Jules Metz) et ses complices (Th. Schroell) furent exclus de l'Eglise, et les fidèles qui lisaient ou soutenaient le journal ... par leur abonnement étaient menacés du refus des sacrements. (15)

Cette lettre pastorale (reproduite dans «*Ons Hémecht*» 1897, p. 367), causa à Th. Schroell un réveil désagréable. Jamais, déclara-t-il, il n'aurait songé à publier des articles qu'il avait accueillis sur la bonne foi de l'auteur, s'il avait su qu'une mesure aussi grave que l'excommunication en eût été la conséquence. A ce sujet, et à l'occasion d'une polémique surgie fin 1894 entre le «*Wort*» et la «*Zeitung*», ce dernier journal prétendit que Adames n'avait pas procédé selon les us et coutumes du droit canonique en omettant de demander préalablement à l'éditeur du «*Courrier*» de rétracter les «*Considérations*», avant de prononcer l'excommunication. (16) Si cette assertion est exacte — le fait d'avoir sommé Schroell de divulguer le nom de l'auteur sous peine d'excommunication n'est pas une demande en rétractation — et si l'on se figure que fin 1894 le «*Wort*» concéda qu'au fond les articles de Gilson n'étaient pas tellement hérétiques, on peut comprendre ceux qui admettent la thèse du «*Courrier*» formulée comme suit :

---

\*) V. en annexe la biographie de Bonaventure Gilson et ses relations avec le Luxembourg.